

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014
DU FONDS COMMUN DE CREANCES**

FCC BIAT-CREDIMMO 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ARRETE
AU 30 JUIN 2014**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes du FCC BIAT – CREDIMMO 1, et en application de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux FCC et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons examiné le compte rendu d'activité du fonds arrêté au 30 juin 2014.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le présent compte rendu d'activité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières présentées.

Fait à Tunis, le 14 Août 2014

**Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud ZAHAF**

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50.019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,418.788 DINARS
CRD MINIMUM	2,745.826 DINARS
CRD MAXIMUM	342,694.711 DINARS
TAUX MOYEN	8.41%
TAUX PONDERE	8.21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1 518 711.211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de réserve¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

RAPPORT DE GESTION

A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

PARTS P2	
OPCVM	55.00%
Autres	45.00%
TOTAL	100%

B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Trimestriellement et à chaque date de paiement, le fonds est tenu de payer la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2014 respectivement à la date de paiement du 15-02-2014 et celle du 15-05-2014.

LES COMMISSIONS NETTES EN DINARS	15-02-14	15-05-14
Société de gestion	9 016,061	8 189,845
Recouvreur	9 016,061	8 189,845
Dépositaire	1 127,358	1 024,080
Total	19 159,480	17 403,770

C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2014, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de 384 créances pour un capital restant dû de 7 389 milles dinars soit un amortissement de 85% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.54%³.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 54 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur le premier semestre 2014:

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	405	8 257	0.00%	0.14%
Février	405	8 100	0.00%	0.15%
Mars	400	7 938	0.13%	0.23%
Avril	395	7 740	0.58%	0.22%
Mai	390	7 571	0.26%	0.17%
Juin	384	7 389	0.45%	0.29 %

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2014, est de 4%, notons que ce ratio désigne le

³ Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2014.

pourcentage des créances déchuës et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DU FONDS AU 30 JUIN 2014 :

Compte d'accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2014 en dinars
BTA 5.5% Octobre 2018	211	206 041,500	8 361,959	214 403,459
TOTAL	211	206 041,500	8 361,959	214 403,459

Compte de réserve

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition en dinars
BTZC Octobre 2016	2 151	1 500 107,400
TOTAL	2 151	1 500 107,400

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Février 2012 et que les porteurs de parts prioritaires P2 et Subordonnés S ont commencé à percevoir leurs rémunérations en principal après l'amortissement complet des parts P1, soit en Février 2012.

DONNEES UNITAIRES :

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en dinars	Intérêts nets en dinars
15 février 2014	5,93%	583,304	43,668	460,364	8,840	7,072
15 mai 2014	5,91%	539,636	40,808	501,172	7,885	6,308

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en dinars	Intérêts nets en dinars
15 février 2014	6,93%	583,304	43,668	460,364	10,330	8,264
15 mai 2014	6,91%	539,636	40,808	501,172	9,219	7,375

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Brut en dinars	Intérêts Nets en dinars
15 février 2014	1 518 711,211	25 725,798	20 580,638
15 mai 2014	1 518 711,211	36 931,263	29 545,010

DONNEES GLOBALES :

	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	5 833 040	1 458 260
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	844 760	211 190
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	4 988 280	1 247 070

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le FCC alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 30 Juin 2014, le fonds de réserve est plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD au 31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 30/09/2008	Récupération partielle
	CD au 30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	CD au 30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2009	
	CD au 30/09/2009	Récupération partielle
2010	CD au 31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/10/2010	
2011	CD au 31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/07/2011	
	CD au 31/07/2011	Récupération partielle
	CD au 31/12/2011	Mise en jeu de garantie réelle Arrangement à l'amiable
ANNEE	MOIS MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS

2012	CD au 30/09/2012	Récupération partielle
	CD au 31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/01/2013	Récupération partielle
	CD au 28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle
2013	CD au 30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu

G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

A la date du 30 Juin 2014, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis Mars 2013.

En effet, suite à la dégradation de la notation de la Tunisie et de celle de BIAT, un comité de notation a eu lieu en date du 04 Décembre 2013, à l'issue duquel Moody's a pris la décision de maintenir la notation des parts des transactions FCC BIAT –CREDIMMO 1 à l'échelle nationale, en notant ainsi, que la performance globale des deux transactions a été en ligne avec les prévisions et attentes initiales de Moody's.

NOTATION DES PARTS	AU 31.12.2012	AU 15.03.2013	AU 04.12.2013
Parts Prioritaires P2	A1.tn	A2.tn	A2.tn
Parts Subordonnées S	Baa2.tn	Baa2.tn	Baa2.tn

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS

A la date du 30 Juin 2014, le Fonds Commun de Créance : **FCC BIAT-CREDIMMO 1** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse à savoir la Part Prioritaire P2 qui est égale à son encours arrêté à la date d'inventaire à 498,828 DT.

Quant à la Part Prioritaire P1, elle est totalement amortie, et ce depuis le 15 Février 2012.

Ci-après un état récapitulatif la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIAT-CREDIMMO 1.

PARTS	DATE DE COTATION	COTEE	AMORTIE
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P2 depuis sa date de Cotation jusqu'au 30 Juin 2014.